

FORMATION UJA DE LA **MOSELLE**

Le vendredi 25 octobre de 14H à 18H
à la Maison de l'Avocat
4 rue de la Garde 57 000 METZ

LA PROTECTION FINANCIERE **DE L'AVOCAT**

(Cabinet Capaccio et Morel)

Formation Gratuite pour les Adhérents UJA ,
à défaut participation de 30 euros

Cette formation est comptabilisée au titre
de la formation continue



SOMMAIRE

LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT

LA PROTECTION SOCIALE DE L'AVOCAT

2.1 PREVOYANCE

- Régimes de prévoyance obligatoires C.N.B.F. et L.P.A.
- Régimes de prévoyance souscrits par le Barreau
- Détermination du taux d'invalidité
- Focus sur les « remboursements de frais professionnels »

2.2 MALADIE

- Couverture maladie obligatoire R.S.I.
- Régime complémentaire souscrit par le Barreau

2.3 RETRAITE

- Régimes obligatoires de retraite C.N.B.F.
- Régimes complémentaires